

Bulletin Indexation

Information concernant le dossier de la retraite

Juin 2010



Bonjour à vous toutes et tous qui suivez attentivement le dossier de la retraite. Vous le savez maintenant, la rencontre des membres du comité national de la retraite avec les responsables régionaux en indexation et les membres du conseil d'administration a dû être annulée, car des assemblées générales sectorielles avaient lieu en même temps. Voici donc de l'information sur l'évolution du dossier depuis la commission parlementaire du 2 février dernier :

« Il n'y a que les personnes retraitées qui peuvent régler quelque chose pour... les personnes retraitées. »



Mémoire de l'AREQ

Plusieurs commentaires ont été acheminés à l'AREQ à l'effet que le mémoire que nous avons déposé contenait peu de données chiffrées comparativement à des mémoires d'autres associations de personnes retraitées. En réponse à ces commentaires, il est important de préciser que le conseil d'administration avait pris en considération deux facteurs importants pour le guider dans la forme que devait prendre le mémoire :

d'une part, l'AREQ avait déposé un document chiffré de 70 pages lors de sa parution à la commission parlementaire du 30 septembre 2008; d'autre part, il a été jugé essentiel d'insister auprès des membres de la Commission des finances publiques sur les principes qui devaient présider à la création d'une table de travail avec le gouvernement.

Addenda au mémoire

Il est aussi important de se rappeler que le mémoire présenté le 2 février 2010 fait état de travaux et d'analyses réalisés par l'AREQ relativement à l'indexation mais qui n'étaient pas inclus dans le mémoire. Ces travaux nous furent demandés lors de notre présence et il nous a fait plaisir de les faire parvenir aux membres de la commission dans un addenda qui a été acheminé le 23 février 2010.

L'addenda contient, entre autres, des hypothèses de simulation établies à partir des données du rapport du comité de travail sur le coût de l'indexation et des dépôts intersyndical et patronal. Elles illustrent les effets sur la possibilité d'indexation des rentes de retraite au RREGOP.

- L'hypothèse A est basée sur les paramètres du dépôt intersyndical.
- L'hypothèse B est basée sur les paramètres du dépôt patronal.
- L'hypothèse C est basée sur les paramètres de 10 % de provisionnement suggérés au départ par l'AREQ.

Chacune des hypothèses énoncées comporte un scénario extrêmement optimiste, un scénario modérément optimiste et un scénario pessimiste.

À la suite de cet envoi, l'AREQ a eu des communications à la demande de la Commission des finances publiques avec l'économiste de l'Assemblée nationale dont l'objectif était de répondre à des questions de précision et de compréhension des chiffriers.

AREQ (CSQ)

Association des retraitées et
retraités de l'éducation et des
autres services publics du Québec

COORDONNÉES

320, rue St-Joseph Est
Bureau 100
Québec (Québec)
G1K 9E7

TÉLÉPHONE
418 525-0611
1 800 663-2408

TÉLÉCOPIE
418 525-0769

COURRIEL
areq@csq.qc.net

www.areq.qc.net

RESPONSABLE DU DOSSIER INDEXATION

Louise Charlebois
1^{re} vice-présidente
clouise@videotron.ca

COLLABORATION

Dominic Provost
Conseiller en
communication
provost.dominic@csq.qc.net

CONCEPTION

Annie Brochu
Secrétaire affectée aux
communications,
sociopolitique et
condition des femmes
brochu.annie@csq.qc.net

Rapport de la Commission des finances publiques

La Commission des finances publiques devait déposer son rapport à la fin du mois de mai, mais la date a dû être reportée pour cause de maladie d'un de ses membres.

Groupe de travail des associations de retraités (GTAR)

Lors de sa rencontre du 20 avril dernier, le GTAR a adopté la résolution suivante à l'unanimité :

« Que le GTAR fasse parvenir une lettre ouverte à la Commission des finances publiques, faisant état de l'accord des différentes associations de personnes retraitées présentes à la commission parlementaire, pour la création d'une TABLE de travail de retraités des secteurs public et parapublic. »

Qu'une copie soit acheminée aux associations présentes à la Commission des finances publiques les 2 et 3 février 2010, les invitant à entreprendre la même démarche. »

La communication a été établie avec l'Association démocratique des retraités (ADR) et le Regroupement des retraités actifs du Mouvement ESSAIM (RRAME). Après consultation de leurs instances, ces deux associations ont accepté d'adhérer à la démarche proposée par le GTAR et en ont informé la Commission des finances publiques.

La négociation

Au moment d'écrire ces lignes, il y a des ententes de principe entre diverses fédérations de la CSQ (FSE, FPPE, FPSEC) et il est possible de supposer qu'il en est de même pour les autres centrales syndicales. Cependant, les négociations à la table intersectorielle concernant le dossier retraite et les salaires n'auront lieu qu'après les ententes de principe aux tables sectorielles et ces ententes sont assujetties au règlement intersectoriel. À cet égard, toute évolution dans ce dossier sera accessible sur notre site Internet, s'il y a lieu et dès que possible, compte tenu de la période de vacances.

Rappelons-nous que le dossier de la retraite évolue lentement comme celui sur l'équité salariale et que, ce qui est nouveau cette année, c'est que les membres du parlement présents à la commission parlementaire du 2 février nous ont semblé sympathiques à notre demande de table de travail avec le gouvernement.

En terminant, je vous souhaite de belles et très bonnes vacances et vous assure que nous reprendrons notre rencontre manquée du 17 mai en début de la prochaine année *arèquienne*. Au plaisir de vous rencontrer dans quelques mois.